



Etude des aléas naturels sur le Sud-Est Vendée – Marais Poitevin Commune de Fontenay-le-Comte

Phase 3 – Caractérisation des enjeux

COMITÉ TECHNIQUE RESTREINT

07/05/2025

Sommaire

1. Contexte de l'étude
2. Méthodologie de recensement des enjeux
3. Enjeux recensés
4. Zonage d'urbanisation
5. Planning prévisionnel

1. Contexte de l'étude

Objectifs de l'étude

- **Communication-sensibilisation-association du public et des parties prenantes** sur les risques d'inondation
- **Analyse générale des caractéristiques des inondations** (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe)
- **Caractérisation des différents aléas et définition de la zone inondable** (périodes de retour 10, 100 et 1000 ans) ;
- **Réaliser ou réviser des PPR inondations là où cela est nécessaire** (notamment la révision du PPRI de Fontenay le Comte et de la Vendée) sans modification des PPRL Bassin du Lay et Sèvre Niortaise ;
- **Elaboration des PPRI** : Analyse des enjeux du bassin de risque et élaboration du zonage réglementaire

Phase 1

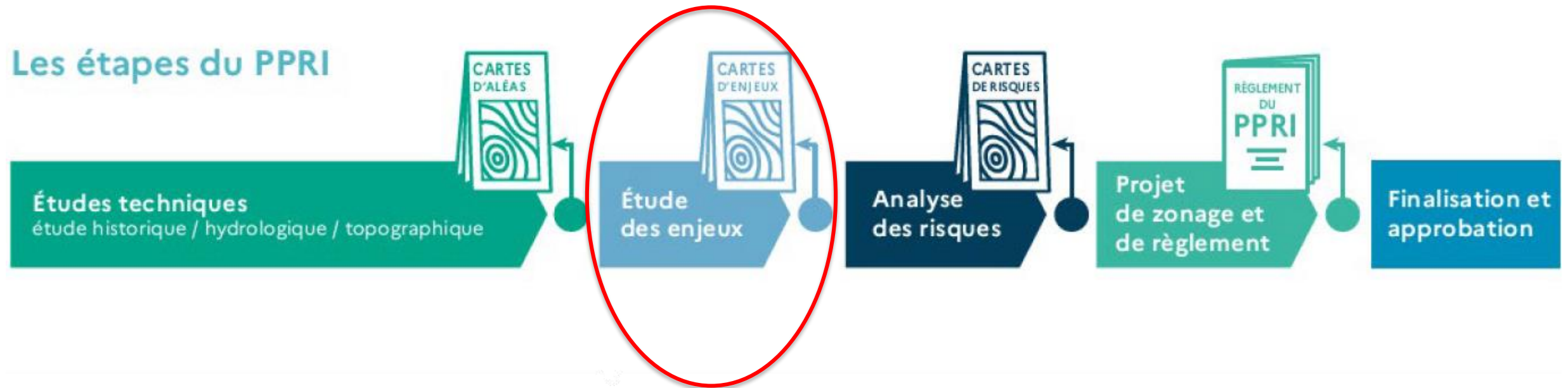
Phase 2

Phases 3 et 4

1. Contexte de l'étude

Etapes d'élaboration du PPRI

Les étapes du PPRI



2. Méthodologie de recensement des enjeux

Textes et guides nationaux

Textes :

- Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».
- Modalités d'application du décret précité (novembre 2019)
- Addenda au guide méthodologique PPRI (23 mars 2021)

Guides :

- Guide méthodologique : Plans de prévention des risques naturels (PPR) – Risques d'inondation (2024)
- Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux (mai 2014)
- Guide général : Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) (décembre 2016)

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Bases de données relatives aux enjeux

- Collecte des renseignements sur les différentes bases de données à notre disposition

Enjeux	Source
Logements	MAJIC (2024)
Population	Filosofi (2023 / Recensement 2019)
Entreprises	SIRENE (2024)
Equipements publics	Ecoles : Ministère de l'éducation nationale (2024)
	Santé : FINESS (2024)
	Autres : BD Topo - IGN (2024)
Parcelles agricoles	Registre parcellaire graphique - IGN (2024)
ICPE	GéoRisques (2024)
BASIAS	GéoRisques (2024)
BASOL	GéoRisques (2024)
Stations d'épuration	Sandre (2024)
Déchetteries	Sinoe (2024)
Energie - Postes électriques	Enedis (2024)
Telecom - Antennes	ANFR (2024)
Réseau de transport	BD Topo - IGN (2024)
Bâtiments patrimoniaux	Ministère de la culture (2024)
Espaces naturels protégés	Carmen (2024)

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Compléments

- Prise en compte des données recensées lors du PAPI
- Travail de correction manuel
- Données recensées auprès des partenaires techniques (en cours)
- Echange avec les communes : réunion en mairie de Fontenay-le-Comte le 15 avril 2025
 - ✓ Présentation du premier recensement sur les enjeux ponctuels
 - ✓ Echange sur les projets de la commune

3. Enjeux recensés

Liste des enjeux recensés

-  Limite de zone inondable
-  Logement
-  Entreprise
-  Exploitation agricole
-  Friche
-  Projet
-  Activité de tourisme, sport, loisir
-  Camping, aires de camping car, aires de grand passage
-  Plan de sauvegarde et de mise en valeur
-  Batiment Patrimonial
- Etablissement stratégique et sensible**
 -  Etablissement participant à la gestion de crise
 -  ERP sensible

Autre ERP

-  Autre

Risque

-  ICPE

Equipement public

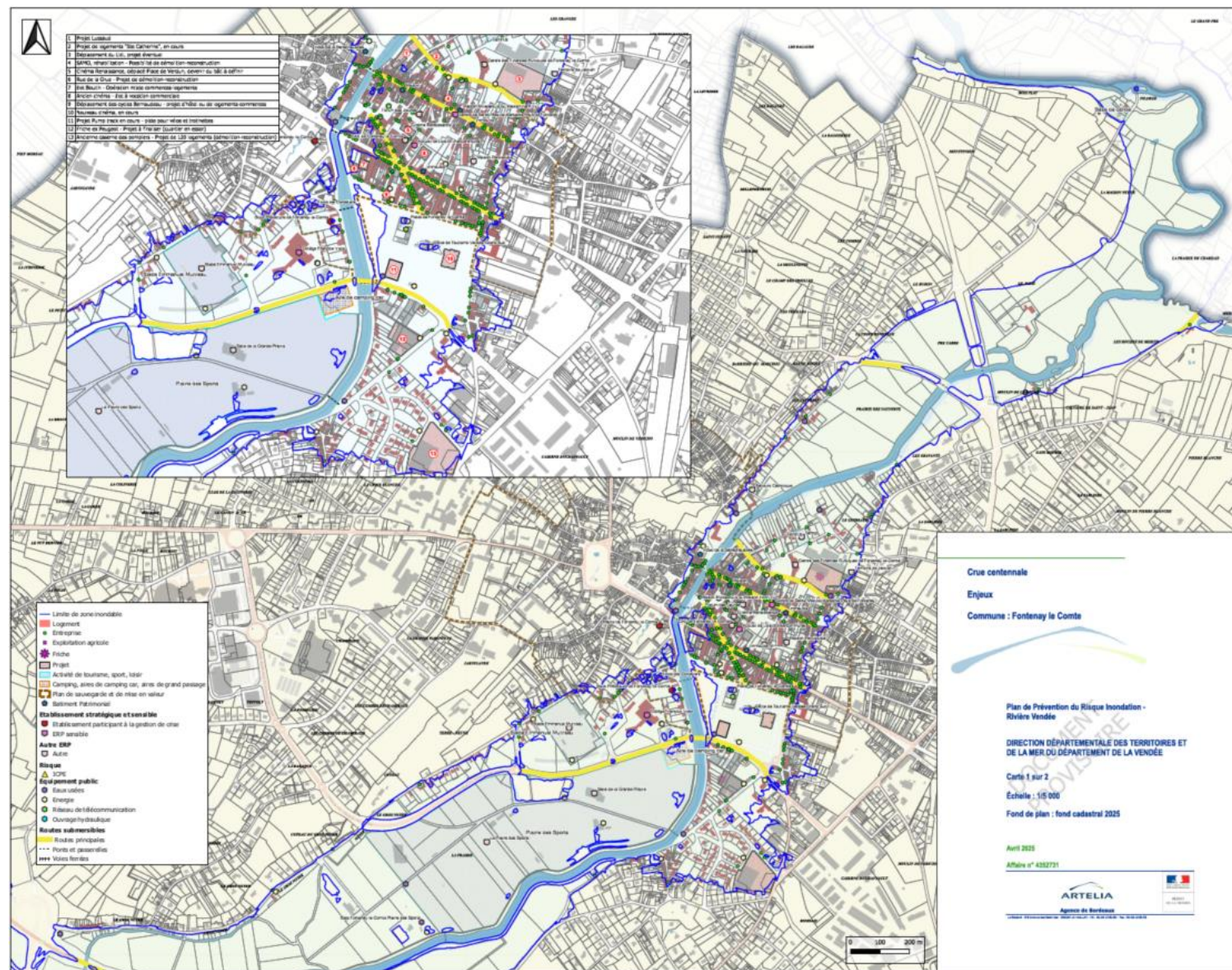
-  Eaux usées
-  Energie
-  Réseau de télécommunication
-  Ouvrage hydraulique

Routes submersibles

-  Routes principales
-  Ponts et passerelles
-  Voies ferrées

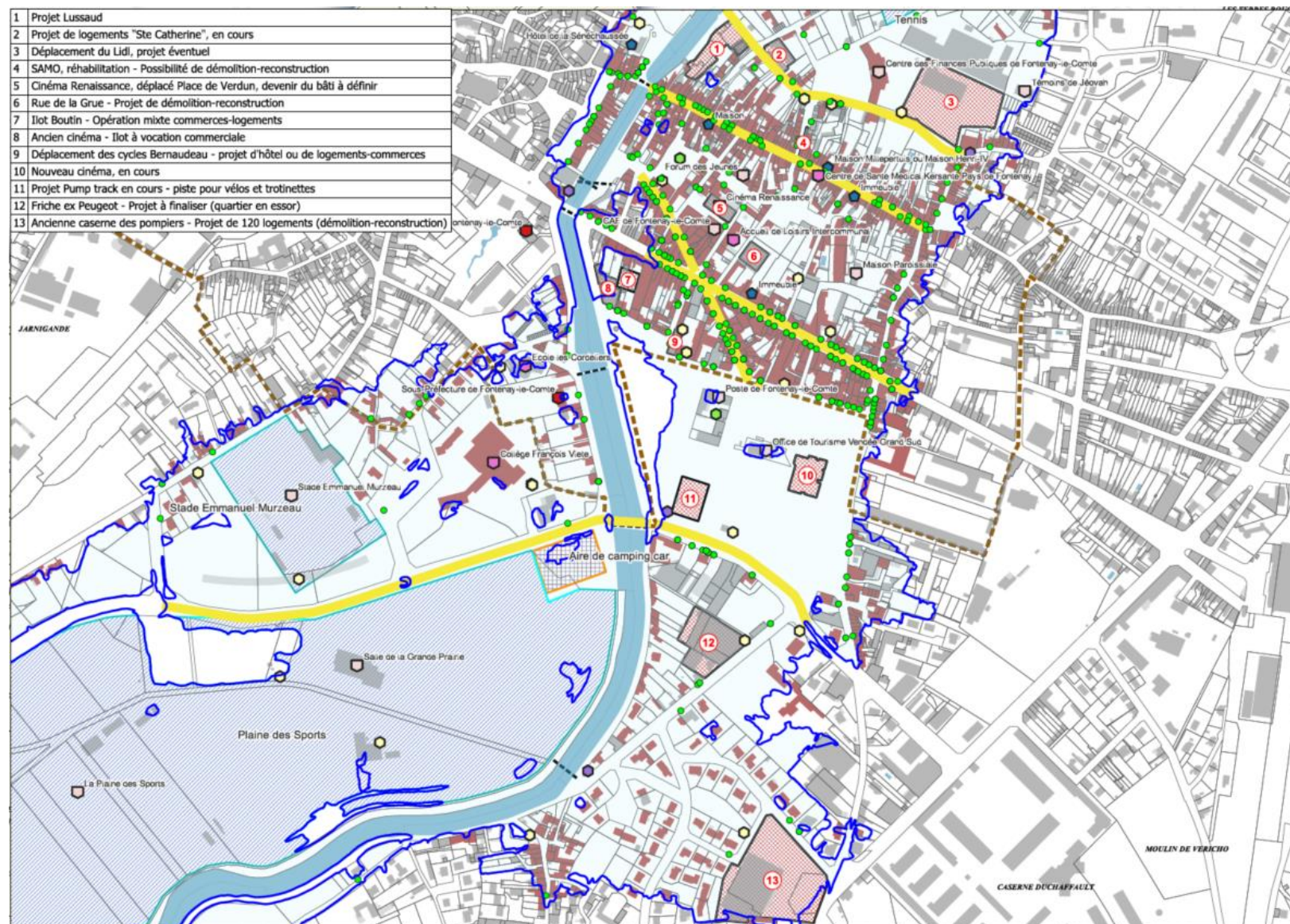
3. Enjeux recensés

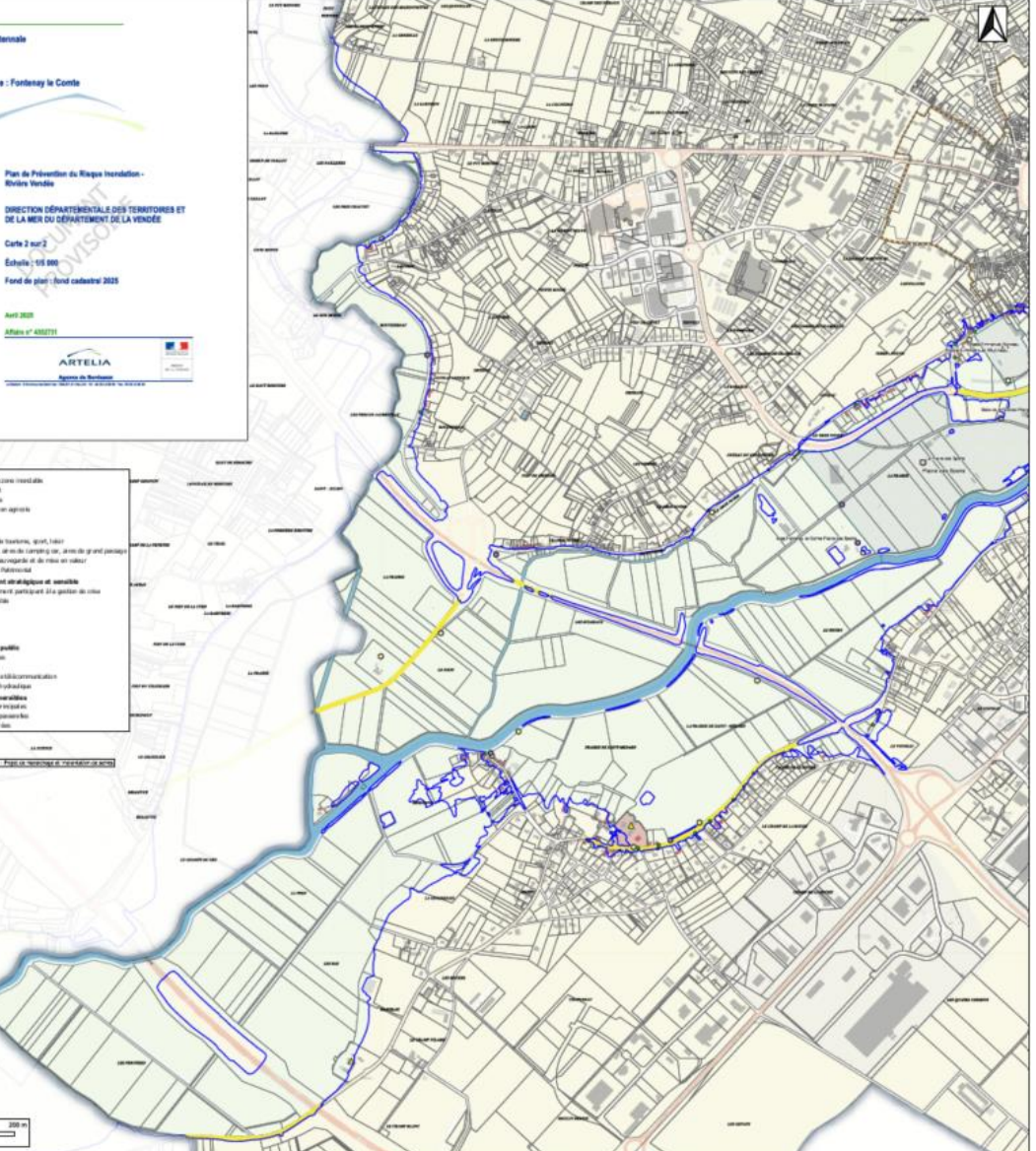
Carte des enjeux – 1/2



3. Enjeux recensés

Carte des enjeux – 1/2
(zoom sur le centre-ville)





3. Enjeux recensés

Quantification des enjeux inondés sur la commune de Fontenay-le-Comte

	Aléa Faible	Aléa Modéré	Aléa Fort	Aléa Très Fort	TOTAL
Nb bâtiments	114	15	413	163	705
Nb Logements	151	21	762	267	1201
Population estimée	302	42	1524	534	2402

4. Zonage d'urbanisation

Guide PPRI 2024

- 3 niveaux d'urbanisation définis dans le guide :
- ✓ Centre urbain
 - ✓ Zone urbanisée, en dehors des centres urbains
 - ✓ Zone non urbanisée

Niveau d'aléa de référence		Faible	Modéré	Fort	Très fort
Niveau d'urbanisation	Zone urbanisée	Principe général : constructions nouvelles soumises à prescriptions.		Principe général d'interdiction, sauf : ● constructions nouvelles dans les dents creuses¹⁷⁹ ; ● constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité¹⁸⁰.	Principe général d'interdiction, sauf : ● constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité.
	Zone urbanisée, en dehors des centres urbains			Principe général d'interdiction sauf : ● constructions nouvelles dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité.	
Zone non urbanisée		Principe général d'interdiction sauf exceptions sur demande de la collectivité.		Principe général d'interdiction.	

Tableau 10 : principes généraux de construction des zonages réglementaires en fonction du niveau d'aléa et du niveau d'urbanisation, définis à l'article R. 562-11-6 du code de l'environnement.

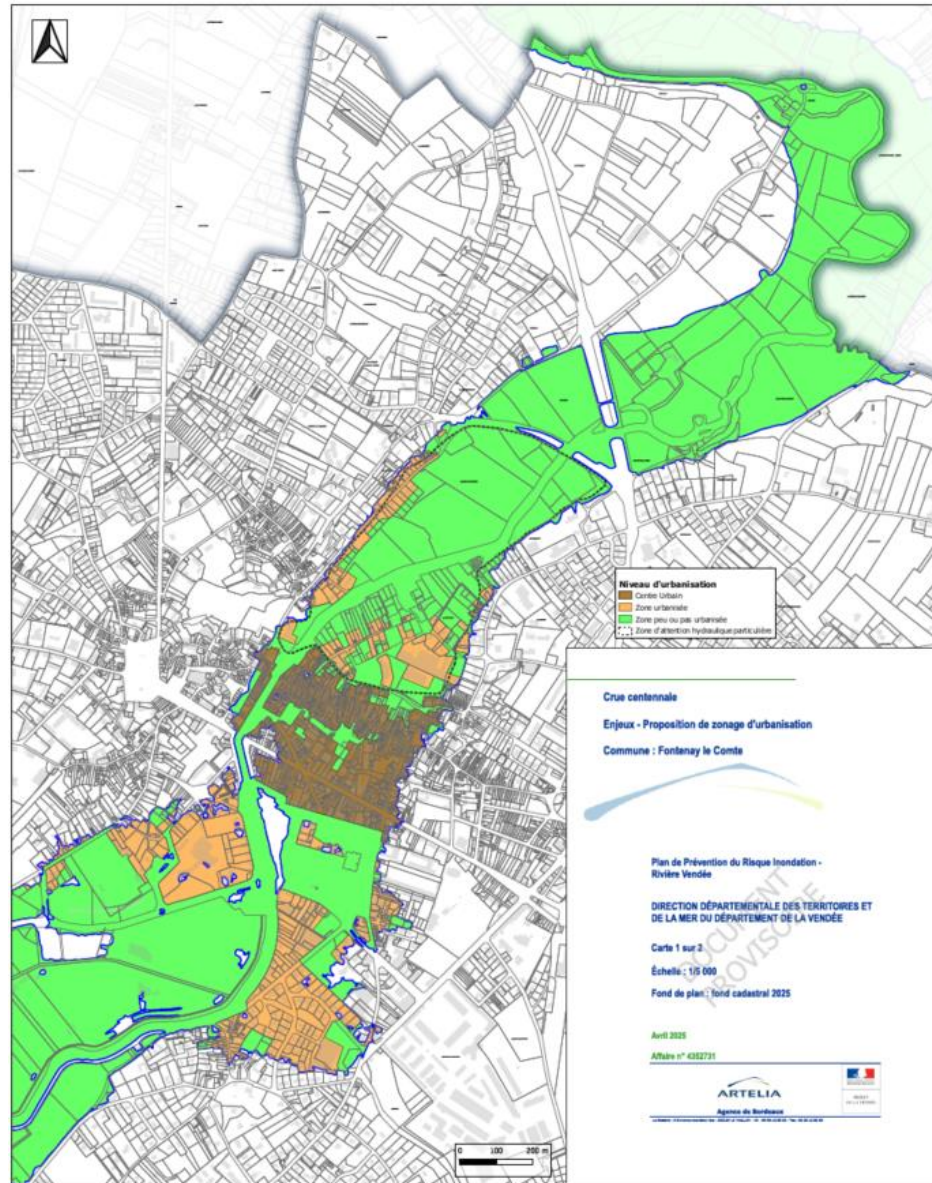
4. Zonage d'urbanisation

Définition des niveaux d'urbanisation

- Le centre urbain :
 - Il se caractérise par son histoire, par une occupation du sol de fait importante, par une continuité bâtie et par la mixité des usages des bâtiments : logements, commerces et services. S'agissant du cœur des villes, il est impératif d'y préserver une vitalité économique et sociale, et donc de permettre un certain niveau de constructibilité.
- Les zones urbanisées (hors centre urbain) :
 - Elles se caractérisent par des zones de bâtis homogènes (quartiers pavillonnaires, ensemble de collectifs isolés, zones d'activités, zones industrielles...).
- Les zones pas ou peu urbanisées :
 - Elles intègrent les prairies et forêts, les zones agricoles, les zones faiblement urbanisées (hameaux, ...), les zones à urbaniser, les parcs urbains, les places, etc...
- Zone d'attention hydraulique particulière :
 - Secteur particulier caractérisé par une grande zone d'aléa très fort en amont du centre-ville. Compte tenu du risque particulier identifié ici, ce secteur devra faire l'objet d'une réglementation spécifique dans le cadre du règlement.
- Dent creuse :
 - Espaces résiduels, de taille limitée, entre deux bâtis existants.

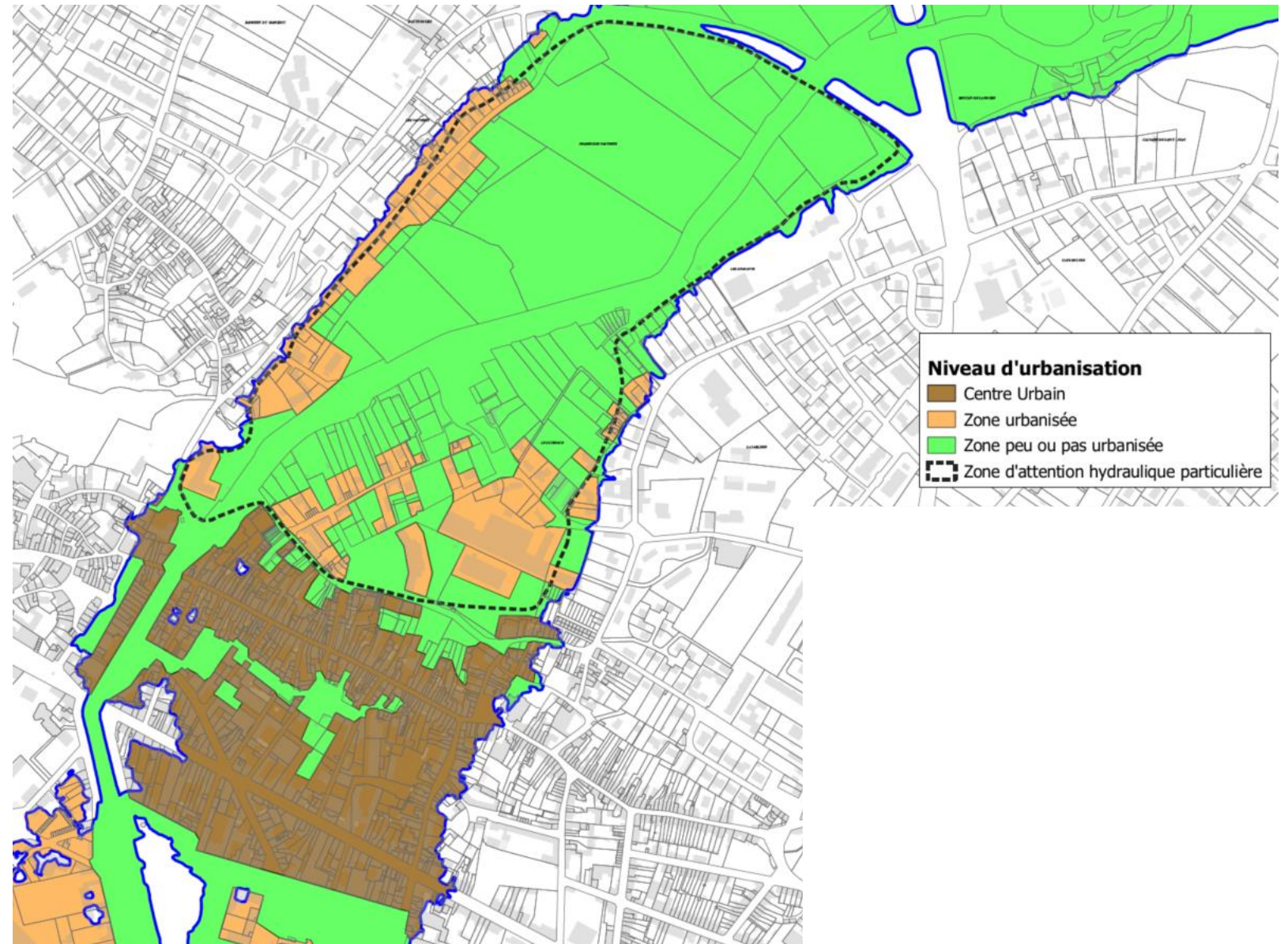
4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation – 1/2



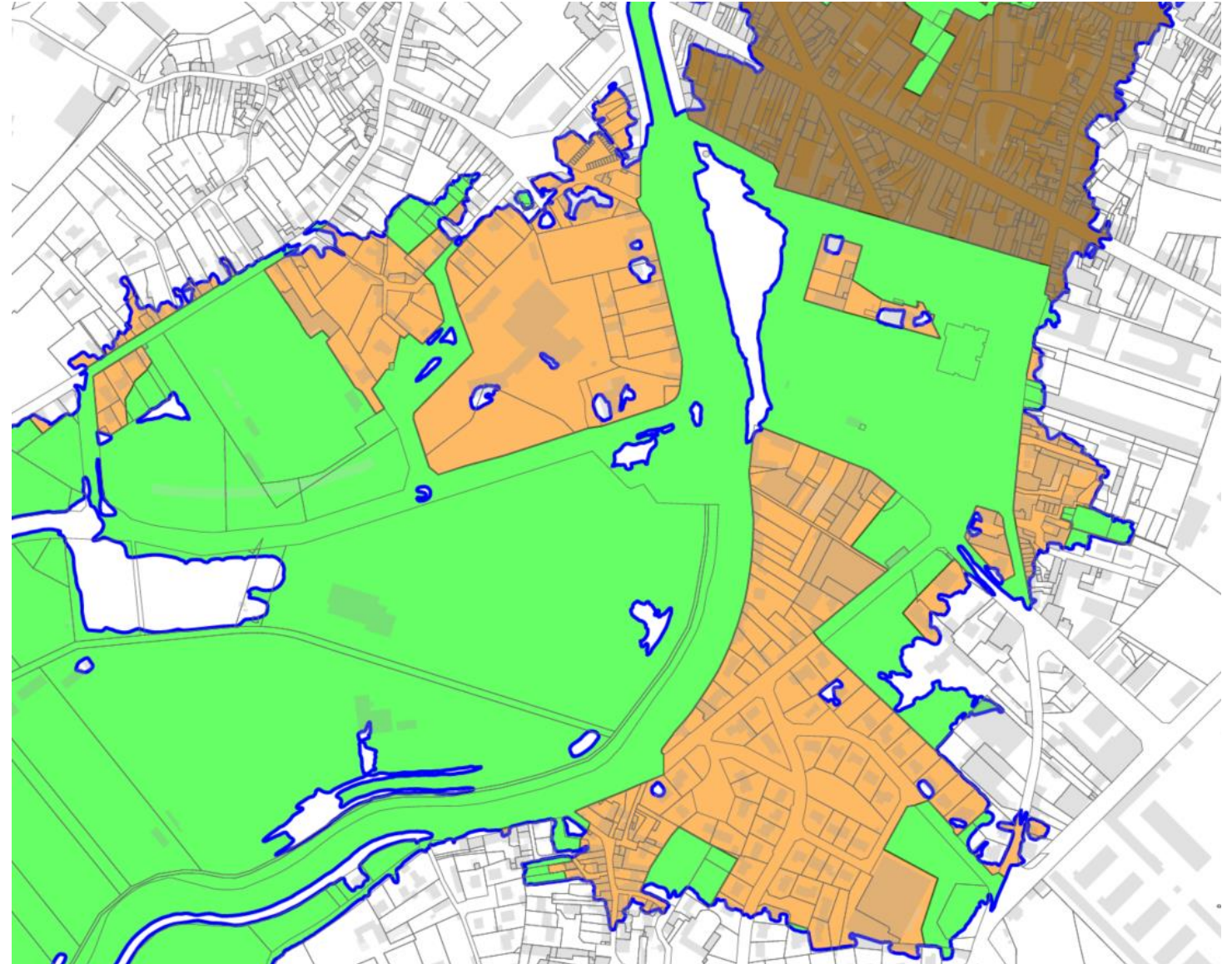
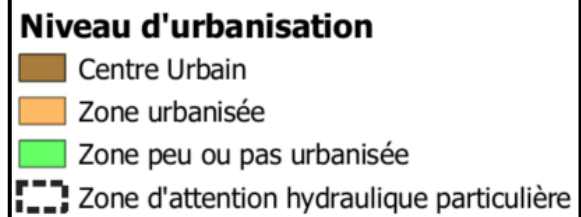
4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation – 1/2
(zoom sur le centre-ville)



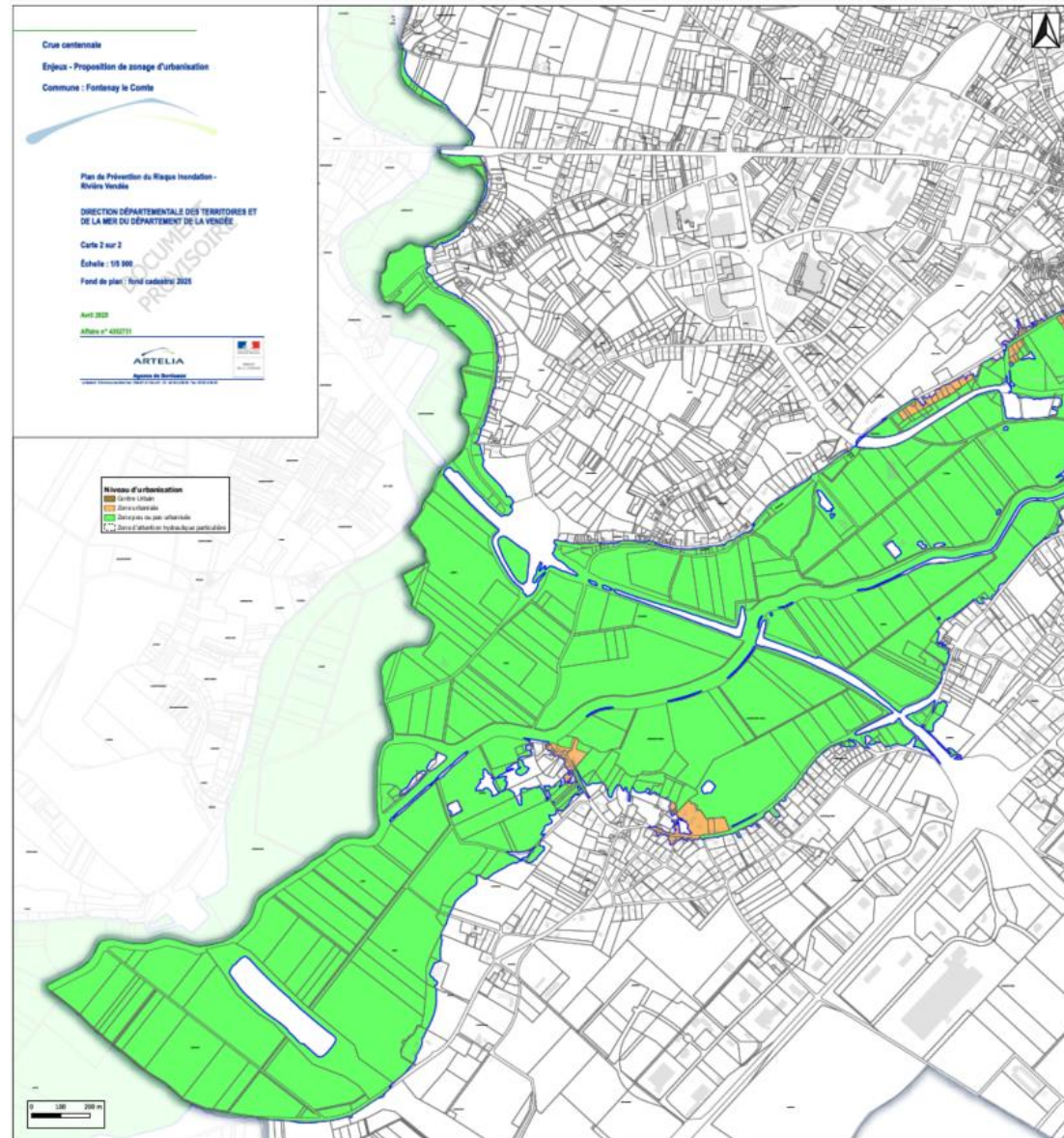
4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation – 1/2
(zoom sur le centre-ville)



4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation – 2/2



5. Planning prévisionnel

Phase 3 : Caractérisation des enjeux

- COTECH restreint Fontenay-le-Comte: 07 mai 2025
- COTECH : 1 par PPRI le 15 mai 2025
 - PPRI Vendée (matin)
 - PPRI Autise Sèvre Niortaise (après-midi)
- Transmission des cartes aux communes à l'issue des COTECH (temps d'analyse et d'échange : 1 mois)
- COPIL : 1 par PPRI fin juin ou début juillet
- Phase 4 :
 - Phase Zonage réglementaire, Règlement, Concertation : septembre 2025 à l'été 2026
 - Phases « codifiées » (consultation, enquête publique, approbation) : septembre 2026 à mai 2027